

Ville de Milan (Italie)

PROFIL

Population	1 500 000 habitants		
Types d'immeubles résidentiels		Nombre total de logements	Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales	nd	nd
	Plex (2 à 9 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	480 000 log.	480 000 log. (100%)

CONTEXTE

Politiques	Loi nationale (DLGS 205/06) : <ul style="list-style-type: none">- Obligation pour les municipalités de trier 65 % des matières résiduelles pour 2012- Augmentation des coûts à l'enfouissement de 20 % pour les quartiers qui n'atteignent pas l'objectif national de récupération- Définition des sacs autorisés pour la collecte des matières organiques : sacs de plastique certifiés compostables	
Chronologie	2012	Implantation de la collecte des matières organiques dans le quartier Sud-Ouest de la Ville
	2013	Extension du service dans deux autres quartiers (Sud-Est et Nord-Est)
	2014	Implantation de la collecte des matières organiques à l'ensemble des quartiers de la Ville (immeubles de 10 log. et plus)

DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTIOGEMENTS

Lors de l'implantation	Occupants <ul style="list-style-type: none">- Affiches et lettres annonçant le nouveau service dans les immeubles- Autocollants pour les bacs- Guide du citoyen- Site web, réseaux sociaux- Application pour les cellulaires- Séances d'information- Communications de porte en porte lors de la livraison des trousseaux de départ- Service d'information au public (24/7)- Programmes d'éducation scolaires- Distribution de compost	Concierge <ul style="list-style-type: none">- Lettre d'information sur le nouveau service- Guides de participation à distribuer aux occupants- Affiches à placer à l'entrée de l'édifice
	Relance et récurrence	Informations publiées de façon récurrente dans les réseaux sociaux, site web et à travers une application pour les cellulaires

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac ventilé de 10 L remis à chaque logement - Seuls les sacs de plastique certifiés compostables sont acceptés 	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 120 ou 240 L - Nombre de bacs roulants par immeuble établi par l'entreprise responsable de la collecte des matières résiduelles, l'AMSA [1] 	- Bac roulant de 120 ou 240 L	- Bac roulant de 120 ou 240 L
Lieu d'entreposage	- À l'extérieur, au rez-de-chaussée ou dans le sous-sol de l'immeuble		
Fréquence de collecte	- 2X / semaine	- 1X / semaine	- 2X / semaine

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville (par l'entremise de l'entreprise de collecte, l'AMSA)		
Collecte	Ville (par l'entremise de l'entreprise municipale AMSA)		

ENCADREMENT

Outils	ISÉ	nd
	Règlementaires	Règlement municipal qui oblige le tri et récupération des matières organiques
	Économiques	<p>Pas de taxation incitative pour les matières valorisables</p> <p>Inspection des bacs et émission des billets aux contrevenants (minimum 50 euros par immeuble multilogements par évènement). Le billet est émis au concierge / gestionnaire de l'immeuble, qui paie la pénalité et distribue ensuite le montant entre les occupants</p>
Suivi	<p>Tous les 3 ou 4 mois (tonnage, participation)</p> <p>6 mois après le début du programme (satisfaction)</p>	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Service	<ul style="list-style-type: none"> - 79 % des répondants sont très satisfaits - 6 % des répondants sont peu satisfaits - 1 % des répondants sont insatisfaits - 14 % des répondants n'ont pas d'opinion à l'égard du programme 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation : 90 % des logements visés (15 % plus de tonnes comparativement à l'estimation initiale) - 91 kg/habitant/année (23 kg/habitant/année en 2012 pour le secteur hôtels et restauration) - Taux de récupération : 34,5 % - Taux de contamination : 4,06 %

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Augmenter la fréquence de collecte en fonction des conditions climatiques (ex. : temps chaud).
- Utiliser des minibacs de cuisine ventilés et des sacs de plastique certifiés compostables pour diminuer les nuisances vécues par les participants.
- Assurer un budget adéquat pour les campagnes de communication et d'éducation.
- Réaliser des campagnes d'information intensives, efficaces et opportunes (en plusieurs langues).
- Fournir un nombre approprié de contenants par immeuble.
- Mettre en place un système de registre et gestion des plaintes, notamment lors de l'implantation du programme.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La Ville de Milan est un des actionnaires majoritaires de la compagnie mère de l'AMSA, le Groupe A2A.
2. AMSA. (2015). Collecte des matières organiques résidentielles. Tiré de <http://www.amsa.it/gruppo/cms/amsa/cittadini/milano/servizibase/raccoltaumido/> consulté le 22 décembre 2015.
3. BIPRO. (2013). Support to Member States in improving waste management based on assessment of Member States' performance. County Factsheet for South Italy.
4. BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. Final Report.

Personne consultée :

Entrevue réalisée par Joseph Barth, Informa, en novembre 2015 auprès de :

Marco Ricci-Juergensen, Altereco Sas - Environment, Consulting and Planning.